

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

**SEANCE**

**Du 09 décembre 2020**

### DELIBERATION

#### **2020/72 ACTUALISATION DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX POUR 2021**

La Ville de Lille souhaite, par une tarification adaptée, faciliter l'accès pour tous les Lillois à de nombreux équipements et services publics communaux de proximité et de qualité.

Chaque année, lors des Conseils Municipaux de juin et décembre, en fonction des services et activités proposés par la collectivité, les tarifs des services municipaux sont revus et mis en adéquation avec la qualité des services offerts, permettant notamment ainsi de prendre en considération les investissements effectués par la Ville. Ces revalorisations modérées sont souvent indexées sur l'évolution du taux d'inflation, soit en moyenne de + 0,7% pour 2021.

Il est proposé d'actualiser ces tarifs qui seront applicables au 1er janvier 2021 (sauf spécification, dans l'annexe au projet de délibération, d'une autre date d'application).

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

♦ **ADOPTER** les tarifs des services suivants, tels que repris en annexe, à compter du 1er janvier 2021 :

- Cimetières et columbariums
- Occupation du domaine public – marchés publics et foires
- Location de salles
- Ludothèques

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstention : M. MOULIN

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme